



Question juridique Auto Ecole

Par Aerodynamic

Bonjour,

je suis dans une auto ecole depuis 1 an et je n'ai eue seulement que deux présentation au permis , les autres présentation ont été annulées ,a chaque fois parce que je ratai une seule heure de cours (que je voulais annuler car pas les moyens de la payer.)

Les directeurs de l'auto école sont très gourmand et force les gens a prendre des heures de cours et quand on veut annuler (par faute moyen) et qu'on ne vient pas , ils annulent la présentation au permis 1 jour avant l'examen de passageen guise de "punition"

Le problème c'est que jusque la c'etait parole contre parole et que je n'avais aucune preuve contre euxjusqu'à il y'a 3 jour ou l'une des directrices me laisse un message virulent sur le répondeur en se présentant , puis en disant texto que comme je ne m'étais pas présenté a l'heure de cours de vendredi qu'elle annulait ma présentation au permis , qui était pourtant programmée depuis 1 mois !

Quels sont mes options a partir de ce message , on t'il le droit d'annuler une présentation au permis si l'on rate une heure de cours ?

Je vais aller demander mon dossier d'inscription samedi pour verifier si il y'a une clause de ce style dans le dossier ... mais il me semble que non , il stipule juste que je dois payer l'heure de cours si je l'ai raté sans prevenir , mais a aucun moment qu'ils peuvent annuler la présentation au permis si je rate cette heure.

Leurs méthode me semblent abusives et illégales et je me sentais impuissant ,jusqu'à ce que je découvre ce message sur mon répondeur qui pourrait Etre une preuve déterminante contre leurs méthodes abusives.

J'aimerais savoir Si des recours en justice contre eux sont possible , si je peux éventuellement gagner et demander des dommages et intérêt ? par exemple le remboursement intégrale des cours que j'ai pris chez eux pendant 1 an. Ou alors si ils sont bien dans leur bon droit et que toute attaque en justice serait inutile.

Merci d'avance